



ACTUALITES SOCIALES JUILLET-AOUT 2021

SCOR vs COVEA

La hache de guerre est enfin enterrée, espérons que COVEA fasse dorénavant les titres de la presse pour de meilleures raisons. Nous ne pouvons que regretter les 20 millions d'euros (hors taxe & frais d'avocat) qui doivent être versés à l'entreprise SCOR.

Une prime de 1000 € par salarié de l'entreprise aurait coûté environ 20 millions d'euros. Selon la CFTC cette somme eut été mieux utilisée de cette façon. Vos élus CFTC réitèrent la demande d'une prime pour Tous !

CONGE PATERNITE ALLONGE ET MODIFIE

Depuis le 1^{er} juillet le congé paternité ou Co-parent, a été profondément modifié (*notre fiche technique ci-contre* →)

Il passe de 11 à 25 jours.

- 4 jours calendaires sont obligatoirement à prendre dès la naissance.
- Les 3 jours ouvrés de permissions exceptionnelles à prendre dans les 15 jours suivant la naissance.
- Les 21 jours calendaires restant à prendre dans les 6 mois après la naissance sont quant à eux fractionnables en 2 (minimum 5 jours par période).

Il est important de noter que ce congé est entièrement indemnisé à condition qu'il soit bien déclaré dans Lifebox.

Espérons que cette disposition contribue à réduire les inégalités femmes-hommes.



RENTREE SCOLAIRE

Pour rappel, le salarié a droit jusqu'à la rentrée de leur enfant en sixième, à **1 jour de permission exceptionnelle fractionnable en ½ journée** à positionner dans les 5 jours de la rentrée des classes. Pensez à en faire la demande dès aujourd'hui !

TELETRAVAIL

Malgré une attente importante dans les réseaux, pas de nouvelles avancées depuis notre dernière newsletter mais des phases de test chez Fidelia et COVEA PJ.

Espérons qu'après un an de test, la DRH ouvre la voie à un avenant à l'accord pour permettre le télétravail sur un 3^{ème} jour.

RDV en septembre pour la QVT (qualité de vie au travail) où le droit à la déconnexion, les déplacements alternatifs ou encore les équipements de vos locaux seront négociés.

RETOUR SUR SITES

Pour certains, une délivrance, pour d'autres une grande inquiétude...

Chaque direction métier a eu le degré de latitude d'organiser le retour sur site selon ses propres desideratas. Décliné ensuite par le management, nous n'avons pas toujours observé la mise en place de souplesses pour permettre un retour en bonne intelligence.

La sécurité sanitaire et psychologique des salariés est-elle la priorité de ce retour sur site ?

DEPART EN RETRAITE

Après cette période compliquée, beaucoup de salariés sont partis en retraite, sans pouvoir dire au revoir aux collègues...

La CFTC demande que COVEA profite de l'amélioration de la situation sanitaire pour organiser, à la rentrée de septembre, des moments de convivialité pour que nos jeunes retraités puissent enfin nous dire au revoir dans de bonnes conditions.

Remettre l'humain au cœur de l'entreprise, quoi de mieux pour un redémarrage sous les meilleurs hospices.

CHEQUES VACANCES SUR AUTOROUTE

Depuis le 1^{er} juin, si vous avez un abonnement Télépéage, vous pouvez y verser jusqu'à 250€ par an via vos chèques vacances. Jusqu'alors cette somme était limitée à 150€ par abonnement. Une bonne option pour utiliser ses chèques vacances et plus particulièrement les ANCV dématérialisés (*Connect*)

Après une période difficile, toute l'équipe CFTC vous souhaite de profiter au maximum de cet été que nous vous souhaitons ensoleillé !

Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr



Partenaire de votre vie professionnelle